

Fiche de données de sécurité

Encaustique Lavande

Code de produit: EN-102250

Département: peinture encaustique kama

C.A.S. : 8012-89-3, 9000-16-2, 113463-67-7, 1344-28-1, 16358-30-1



KAMA
PIGMENTS

Section: 1 Identification

| | |
|----------------------------|--|
| Nom du produit | Peintures Encaustiques à base de cire d'abeille. |
| utilisation du matériel | Peinture pour les arts visuels. |
| Utilisations déconseillées | Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée. |
| Fabricant | Kama Pigments Matériel d'artistes 7442 St-Hubert, Montréal, Québec, H2R2N3 Canada https:// www.kamapigment.com |

Section: 2 Identification des dangers

Nos peintures encaustiques pour artistes ne sont pas classifiables comme dangereuses selon les critères de dangers SGH, OSHA, CLP ou simdut.

| | |
|------------------------------|--|
| Dangers physiques | non classé |
| Dangers pour la santé | non classé |
| Dangers pour l'environnement | non classé |
| Éléments d'étiquetage | Aucun nécessaire |
| Autres dangers | Ce produit est destiné à un usage par les adultes. |

Éléments de l'étiquette SGH

Mention d'avertissement

Classe SGH

Ce produit n'est pas contrôlé par le système SGH et ne requiert donc pas d'étiquetage particulier.

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Section: 3 composition/ information sur les ingrédients

Le produit est un mélange de cire, résine de dammar et pigments ne contenant pas d'ingrédients devant être reportés.

Autres ingrédients :

| Nom commun | CAS | % (masse totale) |
|--------------------------|-----------|------------------|
| Cire d'abeille naturelle | 8012-89-3 | 10-75 |
| Résine de dammar | 9000-16-2 | 3-25 |
| Pigments | variable | 5-35 |

Section: 4 Premiers soins

| | |
|--|--|
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez et retirez toute lentille de contact. Consulter un médecin si une irritation se produit. |
| Inhalation | Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut devoir être maintenue sous surveillance médicale pendant 48 heures. |
| Contact avec la peau | Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. |
| Ingestion | Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si le produit a été avalé et que la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. |
| Principaux symptômes / effets, aigus et différés | |
| Effets aigus potentiels sur la santé | |
| Contact avec les yeux | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Inhalation | L'exposition aux produits de décomposition peut présenter un danger pour la santé. Les effets graves peuvent être retardés après l'exposition. |
| Contact avec la peau | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Ingestion | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Indication des soins médicaux immédiats et traitements spéciaux nécessaires, si nécessaire | |
| Note au médecin | En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut devoir être maintenue sous surveillance médicale pendant 48 heures. |
| Traitements spécifiques | Pas de traitement spécifique. |
| Protection des secouristes | Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. |

Section: 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|--|
| Moyens d'extinction appropriés | Éteignez avec de la mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée. Utilisez un agent extincteur adapté à l'incendie environnant. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Ne pas utiliser de jet d'eau comme extincteur, car cela propagerait le feu. |
| Dangers spécifiques résultant du produit chimique | Lors d'un incendie ou s'il est chauffé, une augmentation de pression se produira et le récipient peut éclater. |
| Produits de décomposition thermique dangereux | Les produits de décomposition peuvent inclure ce qui suit dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, composés halogénés, gaz ou vapeurs nocifs. |
| Mesures de protection spéciales pour les pompiers | Isoler rapidement les lieux en éloignant toutes les personnes du voisinage de l'incident en cas d'incendie. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. |
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. |

Section: 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|---|---|
| Précautions individuelles | Pas de recommandations spécifiques. Pour la protection individuelle, voir la section 8. |
| Précautions environnementales | Éviter de rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. |
| Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | Réutiliser ou recycler les produits dans la mesure du possible. Absorber le déversement pour éviter tout dommage matériel. Rincer la zone contaminée à grande eau. Se laver soigneusement après avoir été confronté à un déversement. Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales. |

Section: 7 Manutention et stockage

| | |
|---|--|
| Précautions individuelles | Pas de recommandations spécifiques. Pour la protection individuelle, voir la section 8. |
| Précautions environnementales | Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. |
| Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | Réutiliser ou recycler les produits dans la mesure du possible. Absorber le déversement pour éviter tout dommage matériel. Rincer la zone contaminée à grande eau. Bien se laver après avoir été confronté à un déversement. Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales. |

Section: 8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

| | |
|--------------------------------------|---|
| Limites d'exposition professionnelle | Aucune. |
| Contrôles techniques appropriés | Une bonne ventilation générale est recommandée mais pas obligatoire. |
| Mesures de protection individuelle | |
| Mesures d'hygiène | Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation, avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées devraient être utilisées pour enlever les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. |
| Protection des yeux / du visage | Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquides, aux brouillards, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, la protection suivante doit être portée, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection plus élevé: lunettes de sécurité avec écrans latéraux. |
| Protection de la peau | Utiliser des crèmes protectrices pour éviter le contact avec la peau. |
| Protection des mains | Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée sont recommandés. |

Section: 9 Propriété physiques et chimiques

| | |
|---------------------------------|--|
| Aspect visuel | plaques solides d'aspect cireuses de couleurs variées. |
| Odeur | Caractéristique de cire. |
| pH | Sans objet. |
| point d'ébullition | > 240 °C |
| Point de fusion | 55-75 °C |
| Point d'éclair | > 205 °C CC (Coupe fermée). |
| Densité relative | 0,90 - 1.3 @ 20 °C |
| Solubilité | Insoluble dans l'eau |
| Température d'auto-inflammation | > 300 °C |

Section: 10 Stabilité et réactivité

| | |
|--------------------------------------|---|
| Réactivité | Il n'y a aucun danger de réactivité connu associé à ce produit. |
| Stabilité chimique | Stable à des températures ambiantes normales et lorsqu'il est utilisé comme recommandé. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Aucune réaction potentiellement dangereuse connue. |
| Conditions à éviter | Ne pas chauffer ce produit au delà de 90 °C (225°F). La cire chauffée au-delà de son point de décomposition dégagera des vapeurs nocives. Ajouter des solvants à ce produit créera également des vapeurs nocives. |
| Matériaux à éviter | Agents oxydants forts et acides. |
| Produits de décomposition dangereux | Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé et stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique ou de combustion peuvent inclure les substances suivantes: Gaz ou vapeurs nocifs |

Section: 11 Données toxicologiques

| | |
|----------------------------------|---|
| Effets toxicologiques | Non considéré comme un danger pour la santé selon la législation en vigueur. |
| Toxicité aiguë - DL50 orale | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité aiguë - cutanée DL50 | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité aiguë - inhalation CL50 | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Informations générales | Aucun danger spécifique pour la santé connu. La gravité des symptômes décrits variera en fonction de la concentration et de la durée de l'exposition. |

Section: 12 Données écologiques

| | |
|------------------------------|---|
| Toxicité | N'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Cependant, des déversements importants ou fréquents peuvent avoir des effets dangereux sur l'environnement. |
| Persistance et dégradabilité | La dégradabilité du produit n'est pas connue. |
| Potentiel de bioaccumulation | Non disponible. |
| Autres effets néfastes | Aucun effet important ou danger critique connu. |

Section: 13 Données sur l'élimination

| | |
|------------------------|---|
| Méthodes d'élimination | La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et aux exigences des autorités locales régionales. Les emballages de déchets doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne devraient être envisagées que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Les contenants ou doublures vides peuvent retenir certains résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. |
| Classe de rejets | Déchets de peinture et vernis usagés. |

Section: 14 informations relatives au transport

| | |
|---------------------------|---|
| Transport terrestre (DOT) | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport. |
| Transport aérien (IATA) | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport. |
| Transport maritime (IMDG) | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport. |
| ADR / RID | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport. |

Section: 15 Informations sur la réglementation

Ce produit a été classé selon les critères de danger du CPR et du GHS et la fiche signalétique contient toutes les informations requises.

Section: 16 Autres renseignements

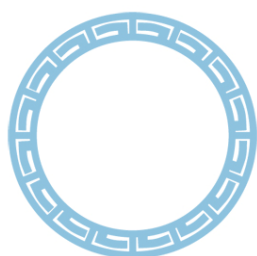
Conseils de formation Lisez et suivez les recommandations du fabricant contenues dans cette FDS.

Avis au lecteur:

Kama Pigment renonce expressément à toute garantie de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier, expresse ou implicite, en ce qui a trait au produit et aux renseignements contenus dans la présente, et elle n'est pas responsable des dommages accessoires ou indirects.

Ne pas se servir des renseignements sur les ingrédients et/ou du pourcentage des ingrédients indiqués dans la présente FS comme spécifications du produit. Pour obtenir des renseignements sur les spécifications du produit, se reporter à la feuille des spécifications du produit et/ou au certificat d'analyse.

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Kama Pigment ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle de Kama Pigment. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.



KAMA
PIGMENTS

Dernière révision: 2020-08-02